



Tva intracommnautaire

Par Bruno21

Bonjour,

En tant que auto entrepreneur en franchise de base, lis et vois que si nous dépassant le seuil des 10k de vente ou achat hors France dans IUE nous devons facturer et payer la tva intracommunautaire. C'est assez contradictoire si nous achetons des articles à des particuliers et les revendons à également à des particuliers. Nous pouvons pas facturer ni récolter la tva.

Merci de me corriger ou d'apporter plus d'éclaircissement.

Merci de vos réponses